

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION

chargée d'étudier l'objet suivant :

Initiative Nicole Jufer Tissot et consorts demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin d'obtenir une prolongation d'au moins trois ans du moratoire sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés

La séance a eu lieu le mardi 8 juillet 2008 au Département de l'économie de 15h à 15h50, en présence de M. Brandt, nouveau chef du Service de l'agriculture et de M. G. Herbez, adjoint au chef de service pour la prise des notes de séance.

Sont présents : Christian Streit comme président et qui rédigera le rapport de minorité, Nicole Jufer Tissot, Claudine Amstein, Claude-André Fardel, Jacques Ansermet, Vassilis Venizelos, Denis-Olivier Maillefer, Bernard Borel et le soussigné.

L'initiateur rappelle quelques données chronologiques sur le moratoire qui devrait se terminer le 27 novembre 2010 suite à la votation de 2005 par le peuple suisse. Elle distribue une copie du communiqué de presse du Conseil fédéral du 14 mai 2008 annonçant son souhait de prolonger de trois ans le moratoire "pour une agriculture sans OGM". Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication va élaborer un message sur la prolongation du moratoire qui devra être discuté au parlement. Il clarifiera à quel niveau réglementaire elle doit se situer (Constitution fédérale ou loi sur le génie génétique). Cette prolongation devrait permettre de terminer le programme national de recherche 59 (PNR 59) sans pression politique.

Le Conseil fédéral évalue la situation actuelle comme suit :

- Les résultats du PNR 59, et donc les réponses aux particularités de l'agriculture et de l'environnement suisses, ne paraîtront pas avant l'été 2012.
- Il n'est pas judicieux d'élaborer des dispositions d'exécution pour la culture d'organismes génétiquement modifiés en plein air avant de disposer des bases attendues du PNR 59. L'on attend en particulier des réponses aux questions de la sécurité biologique des plantes génétiquement modifiées et de la coexistence de l'agriculture traditionnelle, de l'agriculture biologique et des cultures biotechnologiques.
- Le moratoire en vigueur n'a entraîné aucun problème perceptible aux plans de l'agriculture, de la recherche et des relations internationales jusqu'à présent. Au contraire, l'agriculture suisse a pu se profiler comme agriculture exempte d'OGM par rapport à d'autres pays de production.

La discussion s'engage non sur le fond (OGM ou non en Suisse) mais sur l'opportunité ou non de cette initiative fédérale parlementaire. La majorité de 5 contre 4 estime que, malgré le fait que cette initiative arrivera désormais en cours de procédure au niveau fédéral, son acceptation donnerait un signe positif aux parlementaires à Berne. Il est nécessaire de ne pas s'en priver à l'instar des cantons de Berne, Fribourg et Genève. Même si le parlement fédéral devait statuer avant la transmission par notre

Conseil d'Etat de l'initiative vaudoise, le fait qu'elle ait été acceptée (si tant est qu'elle le soit, évidemment !) viendrait déjà bien aux oreilles des parlementaires et cela aurait une influence bénéfique sur les débats faisant suite à la proposition du Conseil fédéral de prolonger le moratoire accepté par le peuple en 2005.

En conséquence, la majorité de la commission vous recommande de prendre en considération cette initiative et de la transmettre au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 19 août 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Olivier Epars*